

**COMMUNE DE STAZZONA**

**CREATION DE TITRE DE PROPRIETE**

**Henri PINNA - Joseph MELGRANI -  
Paul CUTTOLI - Louis-Valery VERGEOT -  
- Antoine PINNA -  
- Notaires associés –  
6, Bd Albert 1er  
Immeuble l'Impérial  
20000 AJACCIO**

Suivant acte reçu par Maître Paul CUTTOLI, Notaire à AJACCIO, le 27 février 2026, il a été constaté conformément à l'article 1er de la loi du 06 mars 2017, la qualité de propriétaire de :

La COMMUNE DE STAZZONA, Autre collectivité territoriale, personne morale de droit public située dans le département de HAUTE CORSE, dont l'adresse du siège est à STAZZONA (20229), identifiée sous le numéro SIREN 212002919 ;

Qui depuis plus de TRENTE ANS (30 ans), a possédé, conformément aux articles 2261 et 2272 du Code Civil, les biens ci-après désignés :

A STAZZONA (Haute-Corse)

Diverses parcelles et propriétés baties, cadastrées Section B lieudit STAZZONA numéros 91 pour 01 a 10 ca, 107 pour 02 a 46 ca et 132 pour 22 ca, lieudit PIAZZA ALL OLMO N°99 pour 45 ca et lieudit 7 TRA A TRAVERSA N°105 pour 33 ca ;

Conformément à l'article 1er de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Adresse mail de l'étude : [scp.pmc@notaires.fr](mailto:scp.pmc@notaires.fr).

Pour avis Maître Paul CUTTOLI